

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Stéphanie Bidault, Stéphanie Colas, Estelle Chevassu, Olivier Devillers, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Philippe Pottière-Sperry, Fabienne Nedey, Caroline Reinhart, Christophe Robert, Isabelle Smets, Audrey Sommazzi, Emmanuelle Stroesser, Bastien Taloc.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61. laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2023 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
Achat au numéro : 13,50 €.
www.mairesdefrance.com

Compogravure et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,
4^e trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 18 345 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Résoudre la crise de l'exécution des politiques publiques

Le recul de l'engagement, l'abstention électorale élevée – qui concerne désormais tous les scrutins –, la remise en cause des institutions, le laisser-aller comportemental dans l'espace public, celui des rues comme celui du débat, notamment sur les réseaux sociaux, les violences croissantes contre les élus locaux, tout démontre un recul du civisme qui alimente une crise démocratique dans notre pays. Cette crise majeure est en grande partie due à l'impuissance publique, à une crise de l'exécution des politiques publiques.

La performance de l'action publique est en effet déterminante pour générer la confiance et l'engagement civiques. Or, l'État, impécunieux et beaucoup moins présent localement, continue

en même temps de vouloir être partout par la recentralisation de la décision tout en régressant dans ses missions de sécurité, de santé, d'instruction, donc de justice. Contribuant à éloigner la décision publique du citoyen, il accentue le scepticisme de celui-ci, voire son pessimisme vis-à-vis de la capacité d'agir des pouvoirs publics.

L'exécutif ne se résout pas à privilégier la seule solution raisonnable : faire confiance à la démocratie locale, décentraliser les compétences qui peuvent l'être, à l'exception des compétences régaliennes qui lui reviennent. Surtout, il est temps de privilégier le principe de subsidiarité dans la gestion

« La performance de l'action publique génère la confiance. »

des politiques publiques. Car les maires incarnent la proximité et l'efficacité. À condition de pouvoir être responsables, donc libres d'agir, ils apportent des réponses immédiates aux besoins des habitants, qui est la clé de la confiance qu'ils leur témoignent dans les enquêtes d'opinion.

Résoudre la crise de l'exécution, c'est aussi débureaucratiser notre pays, faciliter l'action des collectivités aujourd'hui entravée par la prolifération normative et réglementaire. C'est laisser aux élus les moyens financiers de réaliser les projets et ne plus bafouer le principe constitutionnel de libre administration en baissant les dotations aux collectivités, en fléchissant leur accès aux subventions d'investissement, en ne compensant pas à l'euro près la perte de recettes que les réformes de l'État leur imposent, en encadrant leurs dépenses alors que leur rôle est déterminant dans le développement de l'activité économique.

« Communes attaquées, République menacée » : le thème de notre 105^e Congrès est un cri d'alarme et de mobilisation. Lorsque des élus sont agressés, lorsque l'on brûle des équipements publics, lorsque l'on prive les maires des moyens d'agir, la République française est menacée. L'AMF appelle au sursaut à la fois de l'autorité régalienne de l'État et de la liberté locale, pour l'avenir de notre pays.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF